

Présents :

- BARA Brigitte, Point Jeunes, Lille
- CANDILLIER Catherine, Point Jeunes, Lille
- De BENAZE Claire, P.A.E.J. « A l'Ecoute, Garges les Gonesse,
- DELORD Patricia, Point Jeunes, Evreux
- FOEX Eric, ADSEA, Clermont Ferrand
- GENTET Martine, P.A.J./C.C.A.S., Clermont Ferrand
- GILBERT Marie-France, Point Jeunes, La Roche sur Yon
- GREGOIRE Marie-Luce, Point Ecoute « Le Passage », Carpentras
- LERAY Marc, Point Ecoute Prévention, Toulouse
- LESCARRET Corinne, l'Ancre, A.N.F.J.T., Nantes
- LIGEZ Isabelle, P.A.E.J./C.C.A.S., Dijon
- MATHE Gérard, P.A.E.J. « Passerel », Arcachon
- REMY Michèle, P.A.E.J., Clermont Ferrand
- ROELENS Philippe, P.A.J., Roubaix
- THENAIL Jean-Louis, P.A.E.J., Villefranche de Rouergue

Excusés :

- BERSOU Chantal, Sesame, Alençon
- BOUGUEN-KERROC'H Christine, Espace Ecoute Parents, Garges les Gonesse
- FOURNIER Hubert, l'Ecoutille, Clermont Ferrand
- JOLY Annie, P.A.E.J., Flers
- FOURCADE Claude, La Rochelle
- LAINE Christian, Point Ecoute Jeunes, Pau
- MESENGE Vincent, Service Enfance Jeunesse, Montivilliers

Le compte-rendu du 23 novembre 2003 joint à l'invitation du conseil d'administration de ce jour est approuvé à l'unanimité.

■ **Questions diverses**

✕ **Point Jeunes de Flers**

Ouvert depuis janvier 2003.

Quelques inquiétudes liées à la présence de deux salariées ayant chacune un responsable hiérarchique.

Quelques soucis aussi au sujet du peu de fréquentation du Point Jeunes.

Elles souhaitent la visite d'un ou deux membres de PJARF.

Le conseil d'administration suggère qu'elles viennent au séminaire de formation de Paris et ensuite d'envisager une visite sur place.

*** Les séminaires de formation.**

Paris : 8 inscriptions

Il reste une inscription possible pour un autre Point Jeunes.

Ce séminaire s'adresse principalement à des participants en capacité de direction de structure, en particulier des petites structures ayant besoin de se doter d'outils pour se faire comprendre, négocier au mieux, mieux se positionner, sur le plan institutionnel.

Le contenu sera concret donc une trame de la structure/établissement/service sera demandée à chaque participant.

Des outils techniques de communication institutionnelle seront apportés par Eric FOEX ainsi que des références théoriques.

L'objectif est d'observer et d'analyser les structures.

Rappelons, que l'organisation de ce stage émane de la demande des participants au conseil d'administration et de formations antérieures.

Lieu : Fondation Abbé Pierre – Paris – les 26, 27 & 28 mai 2004.

S'agissant de l'organisation pratique, seuls les repas de midi seront pris en charge. A charge pour les participants de s'occuper de leur hébergement et des repas du soir.

Grenoble : séminaire complet

Il y a eu quelques refus d'inscriptions faute de place. Un second stage de base pourrait être organisé par Arcachon.

Les dates restent à fixer (voir § suivant).

Séminaires thématiques

Le prochain séminaire pourrait avoir pour objet : la médiation, point jeunes position de tiers (titre à préciser).

Cette déclinaison pourrait déboucher sur le métier d'accueillant.

Le séminaire d'Arcachon n'a pu être organisé, se situant dans un contexte social peu propice, plein d'incertitude sur le plan financier.

La situation s'étant améliorée, Gérard MATHE pourrait revoir l'organisation d'un séminaire de base.

■ **La M.I.L.D.T. – Projet de consultations** (cf. texte joint à l’invitation du CA de ce jour)

Brigitte BARA a été invitée à participer à une réunion sur l’élaboration d’un cahier des charges concernant le cannabis.

Eric BARBIER de Toulouse, Olivier CHAZY et le P.A.E.J. de Creil étaient présents (ce dernier est présent au sein du C.S.S.T.)

Pour le C.S.S.T., les enjeux étaient importants. PJARF n’a pris aucune position officielle.

Marc LERAY apporte quelques précisions concernant l’élaboration d’un plan quinquennal par la MILDT.

Ce plan a été préparé et devait être ratifié en septembre 2003. Mais la MILDT a été remise en question ; ses crédits ont baissé d’au moins 30%. Le service a été sauvegardé l’été dernier par les services du Premier Ministre.

Un plan a été élaboré, non signé et les budgets devraient être égaux mêmes supérieurs à ceux de 2002.

Débats et questionnements de PJARF à ce sujet :

Il serait intéressant de se positionner par rapport à ce plan, l’objectif étant de rester interlocuteur.

La motion d’orientation de PJARF stipule que PJARF se doit se faire remonter les problèmes rencontrés vers les pouvoirs publics.

Un échange doit se faire car ces consultations représentent un enjeu : ne pas se faire « avoir » mais réfléchir chacun suivant sa réalité et son projet.

Ce point (cannabis – substances psycho actives) est à indiquer dans les indicateurs d’activité. Comment l’intégrer ?

Nous n’avons pas d’approche des jeunes par le produit et c’est justement cela qui fait que nous les accueillons et les rencontrons.

Nous avons une crédibilité certaine et des outils à construire. Cela doit entrer dans un chapitre du rapport d’activité. Le risque est de se faire happer vers le côté soins et/ou le côté répression.

La question centrale du débat a été de savoir où nous situer.

Un rappel du contexte des politiques publiques (sécurité publique – soins) nous permet de repreciser l’engagement des PAEJ dans la prévention dans le champ de l’éducatif et du social.

Les PAEJ ne peuvent être le support, ni porteur des consultations cannabis ce qui n’empêche pas que certains puissent être des interlocuteurs dans des contextes locaux particuliers ou des prestataires de service en dehors des PAEJ.

Il ne faudrait pas que pour survivre, les PAEJ ouvrent des consultations cannabis.

Il y a un texte plus élaboré à écrire qui devrait pouvoir être envoyé à la MILDT.
Commencement de texte : Brigitte BARA, Patricia DELORD. Proposition du réseau pour enrichissement.
PJARF -> nationalement.

■ La maison des adolescents

Préconisée par Claire BRISSET, Défenseure des enfants. Les préconisations -> référence. C'est le côté santé et médical qui est mis en avant mais ce n'est pas une obligation.

Dans la plaquette, on trouve tout... côté santé et côté accueil (PAEJ)
C'est un dispositif sanitaire adossé au soin. Des structures publiques ou privées sont sollicitées pour ouvrir une maison des adolescents. Quel(s) financement(s) ?